



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2017.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT ; Jean-Yves BOUCHUT ; Pascale PIECHON ; Jean-Paul THORAL ; Christèle CROZIER ; François ISOREZ ; Andrée ZUPPETTI ; Sylvianne MARDUEL ; Eric CARRA ; Valérie SALIGNAT ; Audrey STANIS

Secrétaire : Sylvianne MARDUEL

Absents excusés : Michel JOYAUX donne pouvoir à Jean-Paul THORAL ; Christiane JUGNET donne pouvoir à Christèle CROZIER ; Franck GREGOIRE donne pouvoir à Pascale PIECHON

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 24 avril 2017
- Décision modificative n°1 – Budget assainissement collectif
- Décision modificative n°1 – Budget communal
- Assurances de la commune
- Tarifs des locations de salles
- Désignation de référents et délégués
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 AVRIL 2017

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 24 avril 2017 à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : il propose au Conseil municipal de transférer la compétence « production de chaleur et distribution publique de chaleur » au SYDER.

L'ajout du point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité



DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire expose que suite à la signature de la convention d'assistance technique avec le Département, il est nécessaire d'inscrire les crédits correspondant au budget Assainissement collectif.

Il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Désignation	Augmentation des crédits	Compte	Désignation	Augmentation des crédits
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	900,00 €	704	Taxe de raccordement au réseau d'assainissement	500,00 €
			741	Prime pour épuration	400,00 €
TOTAL		900 ,00 €	TOTAL		900,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

APPROUVE la décision modificative n°1.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Opération	Augmentation des crédits	Compte	Désignation	Augmentation des crédits
2313	Préau de l'école	1 600,00 €	1641	Emprunts	5 400,00 €
2168	Restauration de la cloche	1 700,00 €			
2184	Plan de travail maison des Alanqués	2 100,00 €			
TOTAL		5 400,00 €	TOTAL		5 400,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

APPROUVE la décision modificative n°1.



ASSURANCES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actuellement assurée par Groupama. Il expose la proposition faite à la commune par la SMACL. Il expose les délais de résiliation des contrats souscrits auprès de Groupama.

LE CONSEIL MUNICIPAL autorise Monsieur le Maire à renégocier les contrats avec Groupama.

TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DES ALANQUES

Monsieur le Maire expose le projet d'installation d'un plan de travail complet à la Maison des Alanqués. Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de revoir à cette occasion le tarif de location de cette salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

ADOpte la grille tarifaire ci-après pour la Maison des Alanqués :

Salle des Alanqués 60 personnes	Résidant à Rontalon		Extérieurs à Rontalon	
	Particulier	Association	Particulier	Association ou activités commerciales
Caution	200 €		200 €	
Location jusqu'à 22h	100 €	40 €	200 €	130 €

DIT que ces tarifs s'appliqueront pour les locations à compter du 1^{er} septembre 2017.

DESIGNATION DE DELEGUES ET REFERENTS

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner des référents et délégués pour les thématiques suivantes :

- Centrales Villageoises en Pays Mornantais
- Comité de Pilotage du PLH et des gisements fonciers
- Groupe Enfance/Jeunesse de la COPAMO

Sont désignés suppléants et titulaires :

	Titulaire	Suppléant
Centrales villageoises en Pays Mornantais	Jean-Yves BOUCHUT	Michel JOYAUX
Comité de pilotage du PLH et gisements fonciers	Christèle CROZIER	Andrée ZUPPETTI
Groupe enfance/jeunesse de la COPAMO	Pascale PIECHON	Audrey STANIS



TRANSFERT AU SYDER DE LA COMPETENCE « PRODUCTION DE CHALEUR ET DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR »

Jean-Yves BOUCHUT expose les conclusions d'une étude d'opportunité réalisée par le conseiller énergie partagé du SYDER sur le projet d'implantation d'une chaufferie bois commune aux bâtiments publics chauffés au fuel.

Une étude plus poussée est nécessaire pour s'assurer de la faisabilité de l'opération.

Cette étude a pour but de définir précisément le projet sous différents aspects (technique, économique, juridique, administratif, approvisionnement, environnement) pour permettre, sur des bases précises, de confirmer ou d'infirmer la décision de poursuivre. Celle-ci peut être réalisée par le SYDER (Syndicat départemental d'énergies du Rhône).

Sur la base des éléments de l'étude de faisabilité, la commune prendra la décision de réaliser ou d'abandonner le projet.

Dans le cas où le projet se poursuivrait, la commune pourra choisir entre la réalisation des travaux et l'exploitation des installations sous sa propre maîtrise d'ouvrage, ou une prise en charge complète par le SYDER du projet dans le cadre d'un transfert au Syndicat de la compétence statutaire optionnelle « Production de chaleur et distribution publique de chaleur ».

En cas de transfert de compétence, le SYDER devient le maître d'ouvrage de l'opération et lance la consultation. En fonction de ses disponibilités internes, le SYDER peut également être le maître d'œuvre de l'opération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transférer cette compétence au SYDER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE de transférer au SYDER la compétence optionnelle « Production de chaleur et distribution publique de chaleur » ;

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Président du SYDER en vue d'obtenir une délibération concordante du Comité Syndical.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Jeunesse

Pascale PIECHON expose que la commune de Saint Laurent d'Agnay va créer un espace jeune expérimental jusqu'en décembre 2017.

La SPL est en charge de l'enfance et de la jeunesse jusqu'au mois de juin. Un avenant au contrat est en préparation.

Conseil municipal d'enfants

Le marché organisé par le CME le 14 mai 2017 s'est bien passé.

Restauration scolaire

Soucieu-en-Jarrest va mettre en place une cuisine centrale et sollicite la commune pour savoir si Rontalon serait intéressée par cette prestation. Rontalon pourrait être intéressée sous réserve de tarifs intéressants par rapport à l'actuelle prestation fournie par la cuisine de Mornant.

Rythmes scolaires

Pascale PIECHON expose que la commune n'est actuellement pas en mesure de savoir si les rythmes scolaires seront reconduits à la rentrée de septembre ou non.

La commune va engager une réflexion sur les impacts qu'auraient :

- un retour à la semaine de quatre jours
- le maintien du rythme actuel sans soutien financier de l'Etat.



Communication

Christèle CROZIER expose que les brochures sur le civisme ont été livrées. Une distribution à la rentrée des classes sera organisée, si possible en présence de M. Hodoul.

La page facebook de la commune de Rontalon est ouverte.

L'exposition « Nature et Vous » s'installera à la médiathèque de Rontalon du 14 juin au 23 juillet 2017.

La COPAMO travaille à la synthèse du rapport d'activités de l'année 2016.

Inter CCAS

Audrey STANIS expose qu'un groupe de travail réfléchit à la mise en place d'un accueil spécifique pour les logements sociaux et sur les modalités d'enregistrement des demandes.

Centrales villageoises en Pays Mornantais

Jean-Yves BOUCHUT expose l'avancement du projet de la Centrale Villageoise en Pays Mornantais. 28 toitures sont pré sélectionnés sur le territoire de la COPAMO. Les conventions de mise à disposition devraient être signées en juin 2017 pour une installation des panneaux et un raccordement à Enedis prévus entre juillet et novembre 2017.

Alcaly

Jean-Yves BOUCHUT expose le courrier envoyé par Alcaly à Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire.

Il rappelle qu'un rassemblement contre l'A45 est organisé les 1^{er} et 2 juillet 2017 à Saint-Maurice-sur-Dargoire.

Fleurissement

Le fleurissement a été réalisé les 18 et 19 mai 2017. La commune de Rontalon est inscrite au concours des villages fleuris. Les visites avec Chaussan sont prévues le 29/08/2017.

Deux arbres ont été remplacés au monument aux Morts.

Voirie

Valérie SALIGNAT expose que les travaux d'aménagement du carrefour de la Fondelys vont débiter à partir du 29/05/2017. La durée prévisionnelle des travaux est de 6 semaines.

Une réunion publique sur les travaux d'aménagement de la rue des Canuts est organisée le vendredi 16 juin 2017 à la salle des fêtes.

Une rencontre a eu lieu avec Chaussan et le SMAGGA. Un chemin de Rontalon sur lequel des travaux sont prévus serait éligible pour être site pilote sur les ruissellements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.